

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JUIN 2019**

**DELIBERATION N°2019.00238**

**AFFECTATION DES RESULTATS 2018, BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 20 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 68

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de voix : 85

**Membres titulaires présents :**

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Corinne L'HARMET-ODIN,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,

RECÙ EN PREFECTURE

Le 09 juillet 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190627-D20190023810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190709

Mme Nicole FOREST donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,  
M. Julien LUYA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à Mme Christiane JODAR

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER,  
M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE,  
M. Bernard FAUVEL, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE,  
M. André FRIEDENBERG, M. Roland GOUJON, Mme Raphaëlle JEANSON,  
Mme Laurence JUBAN, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,  
Mme Djida OUCHAOUA, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER,  
M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilles THIZY,  
M. Daniel TORGUES, Mme Anne-Françoise VIALON

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBÈNE

**DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JUIN 2019**

**AFFECTATION DES RESULTATS 2018, BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

L'affectation des résultats clôt la procédure de fin d'exercice. Elle a pour objectifs de récapituler les résultats par section, de positionner les affectations du résultat de fonctionnement, de mettre en place les inscriptions budgétaires de reprise de ces résultats sur l'exercice N+1 et de clore l'exercice par la validation des résultats définitifs.

**A - LE BUDGET PRINCIPAL**

Le résultat de fonctionnement apparaissant au Compte Administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice. Il est donc égal au cumul du résultat de l'exercice et de celui reporté de l'année précédente en fonctionnement.

L'assemblée affecte ce résultat soit en investissement, soit en fonctionnement, mais elle doit respecter la priorité suivante :

- apurer l'éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, restes à réaliser compris,
- pour le solde, l'assemblée a le choix d'affecter soit en fonctionnement sous la forme « d'excédents de fonctionnement reportés », soit en investissement sous la forme de dotation complémentaire en « excédents de fonctionnement capitalisés ».

**Le Résultat de clôture 2018 (hors restes à réaliser) :**

***Résultat de clôture de la section de fonctionnement :***

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2018.....	50 079 614,58 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté.....	<u>22 395 087,32 €</u>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement.....	72 474 701,90 €

Intégration résultats des EPCI dissous.....+ 18 454,08 €

**Résultat de clôture global de la section de fonctionnement.....72 493 155,98 €**

***Résultat de clôture de la section d'investissement :***

Déficit d'exécution section d'investissement 2018.....	- 14 203 909,57 €
Déficit antérieur d'investissement reporté.....	<u>- 28 711 189,26 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (déficit).....	- 42 915 098,83 €

Intégration résultats des EPCI dissous ..... + 13 615,19 €

**Résultat de clôture global de la section d'investissement..... - 42 901 483,64 €**

Le principe de l'instruction comptable consiste à répartir prioritairement l'excédent de fonctionnement de clôture 2018, soit 72 493 155,98 €, au déficit d'investissement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

**Le besoin de financement de la section d'investissement avec reprise des résultats des EPCI dissous :**

Solde d'exécution d'investissement reporté (dépense 001).....	- 42 915 098,83 €
Intégration d'une part de l'excédent d'investissement du Syndicat mixte du Pays du Forez (recette 001).....	13 615,19 €
Solde des restes à réaliser 2018.....	<u>- 16 561 215,83 €</u>
Déficit de la section d'investissement à couvrir.....	<b>- 59 462 699,47 €</b>
<b>- Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068).....</b>	<b>59 462 699,47 €</b>

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

<b>- Résultat de fonctionnement (recette 002).....</b>	<b>13 030 456,51 €</b>
--	------------------------

**B- BUDGET TRANSPORTS URBAINS**

**Le résultat de clôture 2018 (hors restes à réaliser):**

***Résultat de clôture de la section de fonctionnement :***

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2018.....	4 134 450,95 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté.....	<u>690 567,92 €</u>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement.....	4 825 018,87 €

***Résultat de clôture de la section d'investissement :***

Excédent d'exécution section d'investissement 2018.....	11 069 369,46 €
Déficit antérieur d'investissement reporté.....	<u>- 9 299 853,73 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (excédent) .....	1 769 515,73 €

Le principe de l'instruction M43 consiste à répartir le résultat de clôture 2018 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

**Le besoin de financement de la section d'investissement :**

<b>Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001).....</b>	<b>1 769 515,73 €</b>
Solde des restes à réaliser 2018 .....	<u>- 2 566 913,47 €</u>
Déficit de la section d'investissement à couvrir .....	<b>- 797 397,74 €</b>

<b>- Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068).....</b>	<b>797 397,74 €</b>
---	---------------------

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

<b>- Résultat de fonctionnement (recette 002).....</b>	<b>4 027 621,13 €</b>
--	-----------------------

## C - BUDGET ZONES INDUSTRIELLES

Conformément à la comptabilité de stocks qui préside au budget des zones industrielles, ce budget annexe n'a pas vocation à dégager de résultat de fonctionnement. Il convient donc de constater simplement le résultat de la section d'investissement.

### Le résultat de clôture 2018 (hors restes à réaliser):

#### **Résultat de clôture de la section d'investissement :**

Excédent d'exécution de la section d'investissement 2018.....	7 635,55 €
Excédent antérieur d'investissement reporté .....	<u>3 204,17 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (excédent).....	10 839,72 €

**Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001)..... 10 839,72 €**

## D- BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### Le résultat de clôture 2018 (hors restes à réaliser):

#### **Résultat de clôture de la section de fonctionnement :**

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2018.....	2 828 033,15 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté.....	<u>2 058 765,68 €</u>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement.....	4 886 798,83 €

#### **Résultat de clôture de la section d'investissement :**

Excédent d'exécution section d'investissement 2018.....	372 104,49 €
Déficit antérieur d'investissement reporté.....	<u>- 2 078 645,70 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (déficit).....	- 1 706 541,21 €
Discordance avec le compte de gestion (*).....	<u>- 56 364,33 €</u>

**Résultat de clôture global de la section d'investissement..... - 1 762 905,54 €**

*(\*)Cet écart correspond à des intérêts courus non échus (ICNE) 2017 rattachés par erreur dans les comptes du budget annexe assainissement collectif du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine (SIVO) alors que ce budget cessait d'exister en 2018 du fait du transfert de la compétence Assainissement collectif à Saint-Etienne Métropole. Il convient de s'aligner sur le compte de gestion et cette opération se traduit par un ajustement de - 56 364,33 € du résultat de clôture de la section d'investissement du budget annexe Assainissement Collectif. A noter que cette erreur sera régularisée par une écriture mixte conduisant à comptabiliser en 2019 une recette du même montant au compte 7622.*

Le principe de l'instruction M49 consiste à répartir le résultat de clôture 2018 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

**Le besoin de financement de la section d'investissement :**

Solde d'exécution d'investissement reporté (dépense 001).....	- 1 762 905,54 €
Solde des restes à réaliser 2018.....	- 75 588,71 €
Déficit de la section d'investissement à couvrir.....	- 1 838 494,25 €
<b>- Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068).....</b>	<b>1 838 494,25 €</b>
<b><u>Il resterait donc à la section de fonctionnement :</u></b>	
<b>- Résultat de fonctionnement (recette 002).....</b>	<b>3 048 304,58 €</b>

**E- BUDGET ASSAINISSEMENT SPANC**

**Le Résultat de l'exercice 2018 (hors restes à réaliser):**

***Résultat de la section de fonctionnement :***

Déficit de l'exécution section de fonctionnement 2018.....	- 33 819,11 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté.....	34 715,12 €
Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement.....	896,01 €

***Résultat de la section d'investissement :***

Déficit d'exécution section d'investissement 2018.....	- 5 188,75 €
Excédent d'investissement reporté.....	59 339,03 €
Résultat de clôture de la section d'investissement (excédent).....	54 150,28 €

Le principe de l'instruction M49 consiste à répartir le résultat de clôture 2018 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

**Le besoin de financement de la section d'investissement :**

- Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001).....	54 150,28 €
- Solde des restes à réaliser 2018.....	/

**La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.**

**F- BUDGET EAU**

**Le Résultat de l'exercice 2018 (hors restes à réaliser):**

***Résultat de la section de fonctionnement :***

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2018.....	2 467 464,49 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté .....	3 242 225,94 €
Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement.....	5 709 690,43 €

**Résultat de la section d'investissement :**

Déficit d'exécution section d'investissement 2018.....	- 22 625,46 €
Excédent antérieur d'investissement reporté ...	<u>951 891,37 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (excédent)	929 265,91 €

Le principe de l'instruction M49 consiste à répartir le résultat de clôture 2018 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

**Le besoin de financement de la section d'investissement :**

<b>Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001).....</b>	929 265,91 €
<b>Solde des restes à réaliser 2018.....</b>	<u>139 384,84 €</u>
Résultat de la section d'investissement (excédent) .....	1 068 650,75 €

**- Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068)...** **3 437 547,14 €**

(En raison de la tenue d'une comptabilité analytique par commune, l'affectation du résultat qui en résulte est supérieure au besoin de financement de la section d'investissement).

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

**- Résultat de fonctionnement (recette 002) .....** **2 272 143,29 €**

<b>G- BUDGET RESEAUX DE CHALEUR</b>
-------------------------------------

**Le Résultat de l'exercice 2018 (hors restes à réaliser):****Résultat de la section de fonctionnement :**

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2018.....	729 355,21 €
Excédent antérieur reporté.....	<u>517 422,26 €</u>
Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement.....	1 246 778,07 €

**Résultat de la section d'investissement :**

Excédent d'exécution section d'investissement 2018.....	901 218,40 €
Excédent antérieur d'investissement reporté.....	<u>43 827,12 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (excédent).....	945 045,52 €

Le principe de l'instruction M41 consiste à répartir le résultat de clôture 2018 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

**Le besoin de financement de la section d'investissement :**

<b>Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001).....</b>	945 045,52 €
<b>Solde des restes à réaliser 2018.....</b>	<u>- 394 878,52 €</u>
Résultat positif de la section d'investissement.....	550 167,00 €

- Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068)..... 762 000,00 €  
(En raison de la tenue d'une comptabilité analytique par commune, l'affectation du résultat qui en résulte est supérieure au besoin de financement de la section d'investissement).

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement (recette 002) ..... 484 778,07 €

## **H- BUDGET PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT**

### **Le Résultat de l'exercice 2018 (hors restes à réaliser):**

#### **Résultat de la section de fonctionnement :**

Déficit de l'exécution section de fonctionnement 2018.....	- 21 479,61 €
Résultat de fonctionnement reporté.....	<u>445 188,53 €</u>
Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement.....	423 708,92 €

#### **Résultat de la section d'investissement :**

Excédent d'exécution section d'investissement 2018.....	88 674,91 €
Excédent antérieur d'investissement reporté.....	<u>80 869,60 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement .....	169 544,51 €

Le principe de l'instruction M4 consiste à répartir le résultat de clôture 2018 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

### **Le besoin de financement de la section d'investissement :**

Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001).....	169 544,51 €
Solde des restes à réaliser 2018.....	<u>- 38 754,79 €</u>
	130 789,72 €

**La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.**

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement (recette 002) ..... 423 708,92 €

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, lors de sa séance du 13 juin 2019, a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.**

**Il est proposé au Conseil Métropolitain de bien vouloir en délibérer et, le cas échéant, approuver les comptes administratifs 2018 et affecter les résultats comme suit sur les différents budgets :**

#### **▪ approuver le Compte Administratif 2018 du Budget Principal et :**

- reporter à la section de fonctionnement la somme de ..... 13 030 456,51 € (article 002)
- reporter le déficit d'investissement ..... - 42 901 483,64 € (article 001)



- affecter à la section d'investissement la somme de ..... 59 462 699,47 € (article 1068)

▪ **approuver le Compte Administratif 2018 du budget Transports Urbains et :**

- reporter à la section de fonctionnement la somme de ..... 4 027 621,13 € (article 002)
- reporter l'excédent d'investissement ..... 1 769 515,73 € (article 001)
- affecter à la section d'investissement la somme de ..... 797 397,74 € (article 1068)

▪ **approuver le Compte Administratif 2018 du budget Zones Industrielles et :**

- reporter à la section d'investissement la somme de..... 10 839,72 € (article 001)

▪ **approuver le Compte Administratif 2018 du budget assainissement collectif :**

- reporter à la section de fonctionnement la somme de..... 3 048 304,58 € (article 002)
- reporter le déficit d'investissement ..... - 1 762 905,54 € (article 001)
- affecter à la section d'investissement la somme de..... 1 838 494,25 € (article 1068)

▪ **approuver le Compte Administratif 2018 du budget SPANC et :**

- reporter à la section de fonctionnement la somme de..... 896,01 € (article 002)
- reporter à la section d'investissement la somme de..... 54 150,28 € (article 001)

▪ **approuver le Compte Administratif 2018 du budget Eau :**

- reporter à la section de fonctionnement la somme de..... 2 272 143,29 € (article 002)
- reporter à la section d'investissement la somme de ..... 929 265,91 € (article 001)
- affecter à la section d'investissement la somme de ..... 3 437 547,14 € (article 1068)

▪ **approuver le Compte Administratif 2018 du budget Réseaux de Chaleur :**

- reporter à la section de fonctionnement la somme de..... 484 778,07 € (article 002)
- reporter à la section d'investissement la somme de ..... 945 045,52 € (article 001)
- affecter à la section d'investissement la somme de ..... 762 000,00 € (article 1068)

▪ **approuver le Compte Administratif 2018 du budget Parcs et Aires de stationnement :**

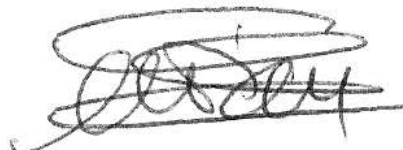
- reporter à la section de fonctionnement la somme de..... 423 708,92 € (article 002)
- reporter l'excédent d'investissement ..... 169 544,51 € (article 001)

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à .**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU